

**République Française**  
**Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP**  
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

**Conseil d'Administration**  
**Séance du samedi 24 septembre 2022**

**Extrait du registre des délibérations**

**Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-deux, à neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.**

**Etaient présents :**

*Membres élus :* Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven DONNIOU, Katell BEUCHER, Catherine GUIBERT, Viviane SAINT-DENIS

*Membres nommés :* Chantal AUBRÉE, Valérie HEEN, Catherine LAINE, Isabelle PROTET, André LELIÈVRE

**Absents excusés :**

*Membres élus :* Jacky LECHÂBLE (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*)

*Membres nommés :* Odette BOUVIER

***Madame GUILLOT Sylviane, Vice-président du CCAS préside la séance.***

***Madame Valérie HEEN a été désignée secrétaire de séance.***

\*\*\*\*\*

**2022 : 24/09-03 Dématérialisation comptable et administrative/ Adhésion à Mégalis Bretagne**

Par courrier du 10 août 2022, la Préfecture a fait savoir que le CCAS devait dorénavant transmettre ses actes soumis au contrôle de la légalité (délibérations, décisions, documents budgétaires...) indépendamment de la commune de Domloup.

Le CCAS ne dispose pas à ce jour des outils nécessaires à cette transmission dématérialisée.

Le Syndicat mixte de coopération territoriale e-Mégalis Bretagne, créé en 1999, a notamment pour objet, aux termes de ses statuts, de procéder à des achats groupés de matériels, de logiciels ou de services liés à son activité pour les mettre à disposition des organismes éligibles et d'une façon générale, réaliser toute activité liée au savoir-faire du syndicat mixte et à l'évolution des technologies de l'information, au traitement des données et de la communication.

Ainsi, il est en capacité de proposer, à l'ensemble de ses membres chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général, au travers d'une plate-forme règlementaire d'administration électronique, des services mutualisés accessibles aux usagers (entreprises, associations, particuliers, autres administrations...).

E-Mégalis Bretagne offre un bouquet complet de services numériques :

- Une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des pièces au comptable

- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service « Observatoire de l'administration numérique en Bretagne »

De manière à bénéficier des conditions d'accès à la plateforme d'administration électronique e-Mégalis, il est proposé de signer une convention d'accès avec le Syndicat mixte de coopération territoriale e-Mégalis Bretagne.

Pour un établissement de moins de 20 agents, la contribution à l'ensemble aux services du bouquet est de 800 € HT par an.

Les services sont souscrits pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

À titre dérogatoire, e-Mégalis donne la possibilité aux établissements de moins de 20 agents de souscrire au seul service de télétransmission : c'est-à-dire télétransmission des actes en Préfecture et/ou des bordereaux comptables en Trésorerie pour un coût annuel de 200 € HT. Dans le cadre d'un CCAS, cette solution est préconisée.

D'autre part, e-Mégalis délivre les certificats numériques nécessaires à l'authentification pour la télétransmission des actes et la signature électronique. Ces certificats sont délivrés à titre personnel, leur validité est de 3 ans.

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion doivent être établies entre la collectivité et Mégalis. (cf annexes)

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS :**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'accès aux services e-Mégalis, pour la seule transmission des actes en Préfecture et bordereaux comptables en Trésorerie (200 € HT/an) ainsi que tout document se rapportant à cet objet.

Fait les dits jour, mois et an.  
Pour extrait certifié conforme.  
**Jacky LECHÂBLE,**  
**Président du C.C.A.S.**

